

Pôle communication
Tél : 24 66 40

Mercredi 9 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 9 novembre, a examiné **un** avant-projet de loi du pays ; arrêté **trois** projets de délibération du Congrès ; **cinq** délibérations du gouvernement ; adopté **sept** arrêtés ; examiné **22** dossiers d'étrangers. Il a également émis **deux** avis.

Avant-projet de loi du pays

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays portant réforme de la taxe générale sur la consommation (TGC) et diverses dispositions d'ordre fiscal.

> *Voir le communiqué détaillé « Réforme de la taxe générale sur la consommation »*

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté trois projets de délibération approuvant onze projets d'avenants de prolongation en 2023 du contrat de développement État / Nouvelle-Calédonie et État / intercollectivités 2017 - 2022. En outre, il a habilité le président du gouvernement à signer les avenants, n° 6 au contrat de développement État / Nouvelle-Calédonie 2017-2022, n° 2 au contrat de développement État / intercollectivités 2017 - 2022 et n° 1 aux conventions de financement des opérations de fonctionnement.

Délibérations du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, pour **quatre** affaires.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à agir en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris, pour **une** affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** prend en charge une partie des frais de déplacements intérieurs du professeur Bernard Gay, dans le cadre d'une mission pédagogique en coopération entre l'Université de Bordeaux et la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) de la Nouvelle-Calédonie.
Le Professeur Bernard Gay, coordonnateur des formations pour les internes de médecine générale, sera présent sur le territoire du 14 au 21 novembre 2022, afin d'assurer une formation pour les futurs maîtres de stage universitaire et pour visiter les terrains de stage agréés de médecine générale.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2016-2397/GNC du 31 octobre 2016 portant agrément de la SAS Gygadeix au bénéfice des dispositions des articles Lp. 45 ter 1 et Lp. 45 ter 2 du code des impôts.
Il s'agit d'un programme d'investissement qui prévoit la construction d'un établissement hôtelier sous l enseigne Intercontinental de catégorie 4 étoiles, comprenant 50 unités d'hébergement. Compte tenu d'un retard de construction et de livraison des équipements, lié à des problèmes d'approvisionnement inhérents à la crise sanitaire, à l'augmentation de certaines dépenses initiales (construction, lustrerie, mobilier flottant) et supplémentaires (changement d'enseigne, sécurisation du site, etc.) le délai de réalisation de cet investissement est exceptionnellement prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.
D'autre part, au regard de l'historique du dossier et des retombées économiques, fiscales et sociales et considérant que ce projet joue un rôle prépondérant dans le rééquilibrage des provinces, le gouvernement a autorisé une cinquième levée de fonds afin d'achever le financement définitif de l'hôtel.
Enfin, le nom de l'hôtel « Hilton 4 étoiles » est remplacé par « Intercontinental 5 étoiles ».

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 de l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP), adoptée lors du conseil d'administration de l'IFAP, le 7 octobre 2022.

Elle est arrêtée à la somme de 4 976 377 francs en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement, et de - 13 814 051 francs en recettes et - 48 300 000 francs en dépenses, pour la section d'investissement.

Le budget modifié de l'exercice 2022 de l'IFAP est arrêté à la somme globale de 1 825 035 759 francs répartie comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 1 196 092 607 francs en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 628 943 152 francs en recettes et 110 650 217 francs en dépenses faisant apparaître un suréquilibre 518 292 935 francs.

Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gyès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif au versement de la participation financière de la Nouvelle-Calédonie pour le fonctionnement des organisations syndicales d'employeurs représentatives :

Organisations syndicales d'employeurs	Montant
Mouvement des entreprises de France - Nouvelle-Calédonie (MEDEF -NC)	14 400 000
Confédération des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie (CPME-NC)	14 400 000
Union des entreprises de proximité de Nouvelle-Calédonie (U2P-NC)	11 200 000
TOTAL	40 000 000

Le versement est conditionné à la signature d'une convention définissant les modalités d'attribution de l'aide financière.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 350 000 francs à l'association Alliance Champlain afin de lui permettre de poursuivre ses actions et animations en faveur de la promotion de la langue française et de la francophonie en Nouvelle-Calédonie. Cette action permettra notamment de soutenir des événements tels que « la semaine de la langue française », « la dictée du Pacifique » ou encore « les 10 mots 2023 : dis-moi dix mots à tous les temps ».

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 400 000 francs à l'Association calédonienne de producteurs de fiction, dans le cadre de la poursuite de sa politique d'export des films calédoniens. Cette action permettra de mettre en place et de

gérer un programme annuel de fictions locales, sous-titrées en anglais et techniquement formatées pour des diffusions en salle au niveau régional, lors d'évènements culturels ou de festivals et ainsi faciliter l'export des films calédoniens.

Au visa de Yoann Lecourieux et de Mickaël Forrest, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 500 000 francs à l'association Kaori Bleu afin de permettre au duo formé par Alexis Diawari et Thierry Folcher, de participer à plusieurs concerts dans le cadre d'un festival francophone belge organisé à Namur, capitale de la Belgique francophone. Ce soutien financier permettra de contribuer au rayonnement de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la promotion de la langue et la culture française sur le plan international.

Arrêté de nomination

Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Pierre Perrier en qualité de chef du service des relations de travail de la direction du Travail et de l'emploi (DTE) de la Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **seize** demandes de titre de séjour. Il a accordé **deux** autorisations de travail et **trois** renouvellements d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret portant suppression du secrétariat général pour l'administration de la police de Nouvelle-Calédonie et ajustement des compétences de la direction territoriale de la police nationale en Nouvelle-Calédonie. Dans l'objectif de mutualiser les fonctions support du ministère de l'Intérieur (hors gendarmerie), le projet de texte prévoit de réattribuer les missions du secrétariat général pour l'administration de la police de Nouvelle Calédonie au haut-commissaire ainsi qu'à la direction territoriale de la police nationale en Nouvelle-Calédonie.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur la proposition de loi du pays relative au développement de l'économie sociale et solidaire en Nouvelle-Calédonie.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.